

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

Canicross13

VASSEUR Jean-François Tél : 06.63.61.43.53
Lotissement KOLLOMB – 15 Chemin de la CARRAIRE
13015 MARSEILLE Mail : canicross13@neuf.fr

REGLEMENT :

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : canicross13

LIMITE D'INSCRIPTION :

Date limite : le 19 novembre 2009

Pas d'inscription « au poteau »

LE PARCOURS :

- Parcours en partie vallonnée, sur chemins en sous-bois
- Lieu de départ et d'arrivée : Stade municipal de SAULT

GRAND PARKING - HEBERGEMENT: Camping municipal

RESTAURATION :

Repas du samedi soir (paëlla) : 13 euros par personne (à réserver avant le 16 novembre)

Restauration possible sur place : Grillades, sandwiches, bar



CANICROSS13 soutient l'action humanitaire LA SENEGAZELLE
(course féminine d'une semaine dans la brousse du Sénégal pour apporter des fournitures scolaires aux écoles)

21 ET 22 NOVEMBRE 2009
À SAULT (84)

Canicross de la 18° AVENTOUROD



Samedi 21 et Dimanche 22 Novembre 2009

Le Club des Loups Vauclusien et Canicross13 organisent le canicross de L'AVENTOUROD, en parallèle des épreuves de chiens de traîneaux. Courses comptant pour le classement Chien d'Or de la FSLC.

Les courses sont ouvertes à tous (sous réserve d'un certificat médical pour les non licenciés).

LE PROGRAMME : (horaires donnés à titre indicatif, peuvent varier en fonction des courses d'attelages)

Samedi 21 Novembre 2009

Remise des dossards et contrôle vétérinaire à partir de 13h00

HORAIRE - DISTANCE - EPREUVE - AGE REQUIS

16h00 - 7 km - Canicross adulte - 15 ans et plus

17h00 - 9 km - CaniVTT - 15 ans et plus

Dimanche 22 Novembre 2009

Remise des dossards et contrôle vétérinaire à partir de 07h00

11h00 - 7 km - Canicross adulte - 15 ans et plus

09h30 - 9 km - CaniVTT - 15 ans et plus

11h30 - 7 km - Canimarche - Ouvert à tous

09h00 - 1,5 km - Cani Enfant 1 - 7 à 10 ans

09h15 - 2,0 km - Cani Enfant 2 - 11 à 14 ans

14h00 - 0,1 km - CaniBaby - Moins de 7 ans

(départ contre la montre pour canivtt)

Remise des prix après 15h00

Il est possible de participer aux courses du samedi et du dimanche ou de ne choisir qu'une seule épreuve. Le classement se fera sur le résultat d'une seule course. Pour ceux effectuant 2 courses, c'est le meilleur temps qui sera pris en compte.

LES REGLES ESSENTIELLES A RESPECTER :

- le chien doit toujours être attaché
- pas de collier étrangleur
- le chien doit toujours être devant le coureur
- il est interdit de tirer ou de frapper le chien
- Le règlement de la FSLC (Fédération des Sports et Loisirs Canins) sera appliqué.
- Casque et gants obligatoires en caniVTT
- CANI BABY : L'enfant doit être accompagné par un adulte



BULLETTIN D'INSCRIPTION

<u>LE COUREUR</u>			<u>LE CHIEN</u>			
Nom : _____			Nom : _____			
Prénom : _____			Race : _____			
Date de nais. : _____			Année de naissance : _____			
Sexe : _____			Sexe : _____			
Adresse : _____			N° tatouage : _____			
_____			N° puce : _____			
Tél : _____			Joindre une copie du carnet de vaccination.			
Mail : _____			Les chiens doivent être âgés d'au moins 1 an (10 mois en cani Enfants)			
N° licence FSLC/FFST: _____						
Club : _____						
Autre licence canicross ou course a pied (joindre copie). Certificat médical de - 1 an obligatoire pour les non licenciés						
EPREUVE (Cocher votre choix)			Licenciés FSLC et FFST		Non licenciés FSLC et FFST	
	Samedi	Dimanche	1 course	2 courses	1 course	2 courses
Canicross Adulte			8 €	12 €	10 €	15 €
Canicross VTT			8 €	12 €	10 €	15 €
Canicross Enfant 1	//////////		5 €	//////////	8 €	//////////
Canicross Enfant 2	//////////		5 €	//////////	8 €	//////////
Canimarche	//////////		8 €	//////////	10 €	//////////
Canicross Baby	//////////		Gratuit	//////////	Gratuit	//////////

euro par inscription sera reversé à l'action humanitaire LA SENEGAZELLE

REPAS DU SAMEDI SOIR : personnes X 13 € = euros

Autorisation parentale : Je soussigné _____ autorise mon enfant _____ à participer au canicross du 22.11.2009.

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés FSLC bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Pour les concurrents non licenciés, il leur incombe de s'assurer personnellement contre les risques d'atteinte physique et contre les actes du chien qu'ils ont sous leur garde, pendant toute la durée de la manifestation (responsabilité civile).

Je reconnais avoir été prévenu par les organisateurs concernant mes responsabilités sur une atteinte physique et sur les actes du chien qui est sous ma garde.

Date : _____

Signature : (d'un parent, ou représentant légal, pour les mineurs)

